

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 54 (1983)

Heft: 4: Innovation et risques

Artikel: Intervention aux Chambres fédérales en faveur d'un Centre d'encouragement à l'innovation

Autor: Gassmann, Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824572>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Intervention aux Chambres fédérales en faveur d'un Centre d'encouragement à l'innovation



Le problème dont il est fait mention dans le présent bulletin a également été soulevé aux Chambres fédérales. Dans un postulat du 17 mars 1982, le Conseiller aux Etats Pierre Gassmann, de Delémont, demandait la constitution d'un centre d'encouragement à l'innovation.

Texte du postulat Gassmann du 17 mars 1982

Dans les régions périphériques de notre pays qui souffrent pour la plupart d'une structure mono-industrielle, la diversification de la production est indispensable et urgente. Or, diversifier, c'est surtout innover. Il faut donc favoriser l'innovation par différentes mesures, afin de prévenir ou de combattre le chômage qui menace ces régions.

En Suisse, l'aide de la Confédération à la recherche est mise essentiellement au service des secteurs de pointe de l'industrie et des grandes entreprises. Il conviendrait cependant aussi de prendre rapidement des mesures efficaces en faveur de l'innovation, dont pourraient bénéficier en priorité les petites et moyennes entreprises. C'est une importante lacune, dans notre système d'aide pu-

blique au développement de l'économie, qu'il conviendrait de combler, tout spécialement en période de récession.

Le Conseil fédéral est donc prié de mettre à l'étude la création d'un centre d'encouragement à l'innovation, éventuellement de collaborer à la création d'un tel centre, les milieux économiques et scientifiques concernés y étant associés. Un tel instrument spécifique, soutenu par les pouvoirs publics, aurait pour vocation première d'intervenir de façon directe (aide financière) ou indirecte (aide technique, administrative, juridique, information, documentation, etc.) à tous les stades du développement d'une invention ou d'une innovation technique, dont il aura été constaté qu'elle a de bonnes chances d'être exploitée commercialement.

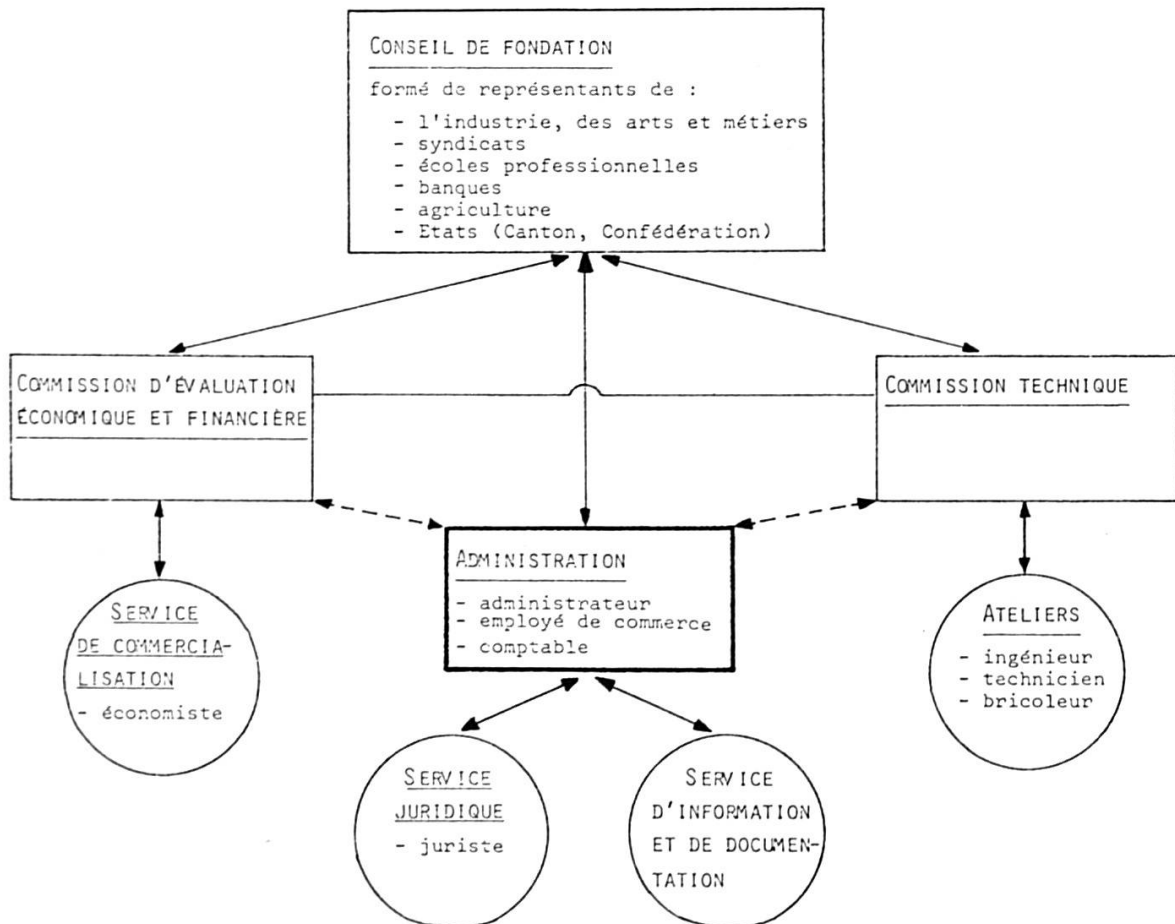
Ce postulat était cosigné par neuf autres Conseillers aux Etats. Lors du développement de ce postulat devant la Chambre des cantons, en décembre 1982, M. Gassmann a notamment relevé que l'évolution de la situation économique dans l'arc jurassien exigeait que des

mesures soient prises dans des délais très brefs afin de remédier aux effets négatifs de la crise. Diversification industrielle, innovations technologiques, voilà bien les deux secteurs en faveur desquels il devrait être possible de mettre à disposition des milieux économiques qui

entendent prendre des risques des moyens efficaces d'encouragement et de soutien. Sans pour autant renoncer à la recherche fondamentale, M. Gassmann a relevé les besoins des petites et moyennes entreprises. Celles-ci forment le tissu industriel et commercial de notre pays. Selon M. Bonny, directeur de l'OFIAMT, la petite entreprise présente encore de sérieux atouts dans la situation économique actuelle. Elle recèle un potentiel inventif étonnant et qu'il convient d'exploiter au maximum. Susciter l'invention, l'innovation, c'est renforcer la compétitivité des petites entreprises.

Cela d'autant plus que les petites et moyennes entreprises font preuve d'un certain dynamisme en matière d'emplois. Pour aider ces entreprises, il convient de promouvoir des mesures urgentes, audacieuses, qui sortent des schémas traditionnels. M. Gassmann a rappelé que, de l'invention à la commercialisation d'un produit ou d'un objet, la route était souvent longue et semée d'embûches. Après une première évaluation technique, l'invention doit être protégée, puis expérimentée, puis développée pour être enfin exploitée commercialement. Or, c'est dès les pre-

Organigramme du centre d'encouragement à l'innovation



mières étapes qu'une innovation, qu'une invention devrait pouvoir être soutenue. L'aide technique fait souvent défaut et les banques veulent bien accepter d'intervenir, mais lorsque les risques ont disparu. Les aides à apporter seraient d'ordre financier, mais aussi technique, administratif, juridique, d'informations et de documentation. C'est ce qui motive la proposition tendant à ce que la Confédération mette sur pied un centre d'encouragement à l'innovation. Il va de soi que l'intervention des pouvoirs publics ne devrait pas empêcher les organisations économiques d'être nécessairement et étroitement associées à la mise en place et à la gestion d'un tel centre.

Il a été relevé que tous les pays industrialisés ont mis en place des politiques gouvernementales en faveur de l'innovation dans les petites entreprises, y compris les Etats-Unis et le Japon.

Dans sa réponse, le Conseiller fédéral Fritz Honneger s'est dit intéressé à un tel projet. Il a relevé qu'il appartenait aux cantons d'examiner en premier lieu la possibilité de créer de tels centres d'aide à l'innovation. La création d'un centre dépendant de la Confédération n'était, selon le Chef du Département fédéral de l'économie publique, pas envisageable.

Au vote, le postulat Gassmann a été repoussé par 19 voix contre 9.

Canton du Jura

Dans le canton du Jura, plusieurs interventions parlementaires ont été déposées au cours des dernières semaines. Elles tendent à favoriser les innovations.

En avril 1983, trois motions ont été déposées sur le bureau du Parlement. L'Entente libérale-radical réformiste a proposé au Gouvernement de décerner périodiquement un prix à l'innovation à une ou plusieurs personnes ayant contribué de façon significative à la promotion de l'économie cantonale par le développement d'un produit nouveau ou la valorisation d'un produit existant. En somme, il s'agirait de récompenser la créativité.

Face aux difficultés économiques le Groupe socialiste a invité le Gouvernement à susciter une rencontre entre les milieux économiques et les personnes intéressées par les pro-

blèmes d'innovation en vue de créer un instrument d'aide financière, technique, administrative, juridique et fiscale permettant le développement des inventions exploitables sur le plan commercial.

Ce projet permettrait à l'économie cantonale de mieux soutenir l'innovation et de tirer le meilleur parti des mesures fédérales actuellement à l'étude. En outre, une loi relative à la garantie contre les risques à l'innovation pour petites et moyennes entreprises pourrait être mise en vigueur.

De son côté, Combat socialiste a demandé au Gouvernement s'il ne trouvait pas utile de prendre contact avec les cantons de l'arc horloger en vue de collaborer à la mise sur pied d'un centre de recherche et d'innovation intercantonal. Un tel centre aurait pour tâche de stimuler les potentiels régionaux.

Canton de Berne

Motion M^{me} Hegi: **Encouragement en faveur de la petite technologie**
Au Grand Conseil.

Les grandes entreprises sont paralysées depuis longtemps. Les offices d'enregistrement des brevets tant en Suisse qu'à l'étranger constatent que durant ces dernières années ils n'ont recensé que très peu d'inventions provenant des grandes entreprises.

«La détresse rend ingénieux»; ce proverbe n'a encore de sens que pour les individus ou les petits groupes.

Malgré cela, toutes les mesures de soutien à l'économie n'ont visé jusqu'à maintenant qu'à reproduire les anciennes structures.

Les controverses de nos économistes qui ne peuvent se mettre d'accord sur un remède à trouver au niveau de la politique financière ou à celui de la réduction des frais par l'abaissement des salaires ne réconfortent personne. En effet, les scientifiques laissent de plus en plus entrevoir que les perspectives de ventes sont minces et nous devrions commencer de penser à ne plus produire que pour les besoins de remplacement. Mais le chemin vers une nou-

velle direction n'est pas encore trouvé.

Je n'attends pas que tout l'argent investi en masse dans les mécanismes établis soit converti dans l'innovation. Nous devons cependant en risquer une petite part.

Beaucoup de personnes et de petits groupes, qui se procurent eux-mêmes de l'emploi, forment aussi les supports de notre économie. Maintenant, peu de sommes d'argent, mais des sommes relativement importantes, vont à des entreprises particulières. Peut-être produirions-nous tout autant d'occupation si nous accordions beaucoup de montants plus restreints pour des projets qui touchent à des domaines totalement différents. Avec l'argent il en va de même qu'avec le fumier: «sur le tas il ne sert à rien». La léthargie se dissipe lorsqu'on se décide à abandonner la nostalgie du passé et à empoigner la nouveauté en tenant compte des réalités.

Résumé et traduction de l'ADIJ